

Saleux infos

Bulletin N° 05 – MAI 2019

Toutes nos félicitations à Jean-Paul Champion

Le samedi 4 mai 2019 à 19 h 00 à la Maison Jules Verne a eu lieu la soirée de remise du prix littéraire en langue picarde 2019. Lors de cette soirée, Jean-Paul Champion, le 1^{er} adjoint au maire de Saleux, a été récompensé puisqu'il obtenu le 2^{ème} prix en littérature picarde (catégorie nouvelle).

Ce prix, le plus important en langue picarde des Hauts de France mais aussi d'une partie de la Belgique, se déroule depuis 2008. Cette année, 74 candidats se sont inscrits et chacun d'eux a présenté une œuvre dans le genre qu'il souhaitait (nouvelle – roman – conte ou encore théâtre). Neuf jurés ont récompensé les meilleurs textes et c'est ainsi que Jean-Paul Champion s'est vu décerner le 2^{ème} prix.

Il s'agit de la troisième fois en moins de 10 ans que Jean-Paul est récompensé pour une œuvre en littérature picarde et nous sommes heureux d'adresser nos plus vives félicitations à cet élu qui, par ailleurs, est chanteur-compositeur mais aussi auteur de contes ou de nouvelles en langue picarde. Depuis maintenant plusieurs années, à la tête de la troupe théâtrale d'amateurs « **Chés Diseux Ed Saleux** » qu'il a créée, il présente et anime la **Veillée Picarde** en février de chaque année avec le concours du Comité des fêtes, manifestation qui connaît un très gros succès.

Photo du haut : Jean-Paul est en compagnie de Jean-Marie TREBOUTTE à la batterie et Didier Leblond à l'accordéon, les deux autres membres du trio Picardiemment-vôtre qu'il a créé.

Photo du bas : Chés Diseux Ed Saleux à l'issue de la Veillée Picarde 2019. De gauche à droite, Guy Quarante (Bébert), Rolande Beaugeoist (Margritte), Marie-Christine Cardon (Mery), Jean-Bertrand (Ch Ness), Nicole Parent (Manyette), Bernard Legrand (Totor) et Marie-Ange Legrand (Mandine).



Village emploi formation à destination des demandeurs d'emploi

Dans le cadre de son activité la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois organise un Village Emploi Formation à destination des demandeurs d'emploi du territoire, le jeudi 6 juin de 13 h 30 à 16 h 30 – Esplanade Guynemer, Amiens Nord.

Un autre village a déjà eu lieu le 23 mai mais l'information nous est parvenue trop tard pour la faire figurer dans le bulletin d'avril. Cependant elle a été portée sur le site Internet de la commune.

Attention des contrôles de la vitesse sont réalisés par les policiers municipaux

A maintes reprises, nous vous avons informés que des contrôles de la vitesse seraient effectués en agglomération de Saleux. Malgré cela, certains automobilistes n'ont que faire et tant pis pour eux s'ils sont sanctionnés sévèrement avec une amende et un retrait de points, voire également un retrait immédiat du permis de conduire.

***Le 28 février entre 17 et 19 heures, rue Ernest Cauvin, 9 infractions ont été constatées avec une vitesse supérieure de 20 km/h à celle autorisée. L'une d'elles était à 40 km/h au-dessus.

***Le 8 mars entre 17 et 19 heures, route de Taisnil et rue Roger Salengro, 5 infractions ont été constatées à plus de 30 km/h au-dessus de celle autorisée

***Le record appartient à l'inconscient qui a été contrôlé à la vitesse de **116 km/h, en agglomération**, le 6 mai 2019 à 21 heures, route de Conty à hauteur de l'intersection avec la rue Ernest Cauvin. L'intéressé a fait l'objet d'un PV., d'une rétention

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

de son permis de conduire et du retrait de celui-ci pour une durée de 6 mois, sanction administrative, en attendant une sanction judiciaire.

INSCRIPTIONS A LA CANTINE SCOLAIRE ET A LA HALTE-GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Un changement important interviendra puisque pour la prochaine année scolaire, les inscriptions à la cantine scolaire et à la halte-garderie seront reçues à l'accueil de la mairie uniquement tous les après-midis du mois de juin.

Les heures d'ouverture de la mairie pour les inscriptions sont les suivantes :

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 14 heures à 17 heures.

Les jeudis de 14 heures à 18 heures 30.

En pratiquant ainsi, cela évitera qu'une grande majorité de parents se présente la veille ou l'avant-veille de la rentrée comme les années précédentes alors que dix créneaux étaient toujours ouverts pour cette formalité entre juin et fin août. La concentration des parents sur les deux ou trois jours précédents la rentrée conduisait à un mécontentement de la part de certains parents qui contestaient l'organisation car « ils perdaient leur temps à attendre ».

Les tickets de restauration de cette année ne seront plus valables l'an prochain car nous allons changer le mode des inscriptions quotidiennes des enfants à la cantine ainsi que celui du paiement des repas toujours à la demande des parents. En attendant assurez-vous d'acheter le nombre de tickets nécessaires pour arriver à la fin de l'année mais pas plus car il n'y aura plus de tickets l'an prochain.

Avant la fin du mois de mai un dossier complet vous sera transmis via votre enfant. Il comprendra :

--- La liste des documents à fournir lors de l'inscription de votre enfant à la cantine et / ou à l'accueil périscolaire (halte-garderie).

--- Les tarifs appliqués aussi bien à la cantine scolaire qu'à l'accueil périscolaire (*sans changement*).

--- La fiche de renseignements qu'il vous faudra remplir et remettre lors de l'inscription.

--- Le règlement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire.

--- enfin, la fiche d'inscription mensuelle valable pour le mois de septembre 2019.

Des dossiers seront tenus à la disposition des parents qui n'auront pas reçu un dossier vierge ou pour les nouveaux élèves. Ils sont à retirer en mairie.

S'agissant d'un changement important dans l'organisation des inscriptions et du paiement, n'hésitez pas à poser des questions à : Madame VAILLANT, responsable du service enfance jeunesse au 03.22.89.22.35 ou servicejeunesse.saleux@orange.fr ou Madame HERDUIN, secrétaire générale de la mairie au 03.22.33.27.27 ou mairie@saleux.fr

Les élections européennes le dimanche 26 mai 2019

Comme d'habitude, il y aura trois bureaux de vote, le 1^{er} et le 2^{ème} en mairie et le 3^{ème} à l'école Joliot Curle. Ils seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Une nouvelle carte d'électeur vous sera remise avant le 26 mai. Il vous faudra la présenter en même temps qu'une pièce d'identité, de préférence la carte nationale d'identité.

« « « VOTER EST UN GESTE CITOYEN – NON A L'ABSTENTION » » »

Cérémonie au monument aux morts : Appel du 18 juin

Vous êtes invités à la cérémonie qui se déroulera le mardi 18 juin 2018 à 18 heures au monument aux morts pour commémorer « l'Appel du 18 juin ».

Fête de la musique le samedi 22 juin à partir de 19 heures

L'école de musique **Préludietto** de Saleux sera maître d'œuvre pour la fête de la musique 2019, le samedi 22 juin. A partir de 19 heures, différents concerts se succéderont dans la cour de l'espace multiactivité Jean Catelas (ancienne école en face de l'église). Vous pourrez écouter la *classe d'orchestre*, *l'harmonie*, le groupe « les *Prosits* » et « *Picardiment-vôtre* » (chansons picardes). Un repas sera proposé par *Préludietto* sous forme d'un plateau repas et une buvette sera ouverte : -**charcuterie, riz, fromage, flan** pour les adultes (16€) ou **charcuterie, chips, éclair au chocolat** pour les enfants (8€)

Vous pouvez déjà réserver en contactant le 06.83.91.05.77 (Madame Beaugeoist Rolande). Entrée gratuite.

On entre dans l'été, alors sortez

Une journée détente avec la Musique : des places encore disponibles

La Musique Municipale de Saleux organise une sortie le 8 juin.

Départ du bus à 13 heures, place Numa Buignet, sur le parking de l'Espace Viandier.

Au programme :

- > visite du Familistère de GUISE
- > repas en fin d'après-midi
- > spectacle au Palais des Sports de SAINT QUENTIN
(musiques du monde ; soirée Tatroo)

450 musiciens sur scène ; 5 nations représentées

Inscription : 65 € // téléphoner au : 06 84 65 85 81

Préparez votre vélo : ça va être la fête !!

Le samedi 1^{er} juin est la date retenue pour la fête nationale du vélo . Pour l'occasion l'URP (*l'Union des Randonneurs Picards*), se mobilise. Une balade dénommée « coulée verte » partira de Saleux en direction de Conty (aller-retour environ 25 km)

Le site d'accueil sera le parc municipal, en face de l'église ; inscriptions, conseils, consignes à partir de 13h 30. Départ à 14 heures.

Les vélos avec assistance électrique sont admis. L'itinéraire sans difficultés permet une participation familiale.

Bien sûr, le port du casque est obligatoire ; un matériel en bon état est requis.

Pour davantage de renseignements au sujet de cette manifestation vous pouvez téléphoner au : **06 44 76 44 83**

Zéro phyto oui mais ...avec un nouveau regard sur la nature

La prise en considération du zéro phyto dans l'entretien des espaces publics a entraîné des modifications importantes dans les conceptions et les techniques de désherbage mais également dans les attentes de la population par rapport à l'environnement. La mutation n'est pas aisée mais elle se fera et il n'y aura pas de retour en arrière en ce qui concerne le déversement des pesticides tellement nocifs pour les nappes phréatiques, l'air, le bon état de la biodiversité et la santé des agents municipaux.

(1) Du côté des acteurs de l'écocitoyenneté (personnel d'entretien extérieur)

Les méthodes alternatives demandent davantage de présence, de travail pour les cantonniers et autres jardiniers. Avec les produits chimiques de désherbage, un seul passage suffisait pour l'année. Avec l'eau chaude, les brosses mécaniques, la binette, quatre ou cinq passages sont nécessaires. Il a donc fallu mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, procéder à un classement des zones à entretenir, à tondre, à partir des critères suivants : usage de l'espace, taux de fréquentation, valeur environnementale. Suivant la catégorie retenue, un espace vert sera tondu 15 fois, 8 fois, 3 fois durant l'année.

Néanmoins, il ne faut pas voir dans ce changement une négligence ou une recherche d'économie ; il s'agit bien de mettre en concordance nos moyens techniques et humains avec la nécessaire application de la Loi Labbé = zéro phyto.

(2) Du côté des habitants

Une transformation du regard porté sur la nature urbanisée est nécessaire. Une flore spontanée n'est toujours pas tolérée même si en même temps les gens reconnaissent le lien entre la santé et les effets néfastes des produits phytosanitaires

Alors si cette nature qui s'étend, qui déborde devant chez vous (trottoir, bas de mur) vous dérange, n'hésitez pas à intervenir, mais sans herbicide bien entendu !!

Utilisez l'eau bouillante, du vinaigre dilué ou.... la binette.

Fête locale les samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 juin 2019

Plusieurs attractions foraines seront installées comme d'habitude place Numa Buignet.

Le dimanche 9 à 17 heures, concert par l'Harmonie municipale de Saleux sur la place de la République (devant la mairie)

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

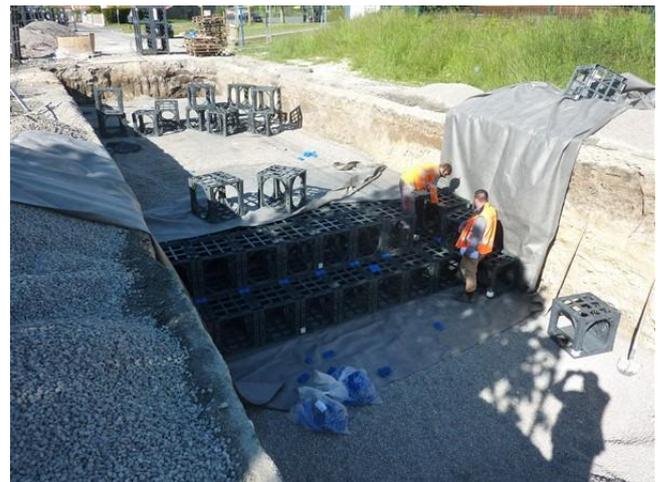
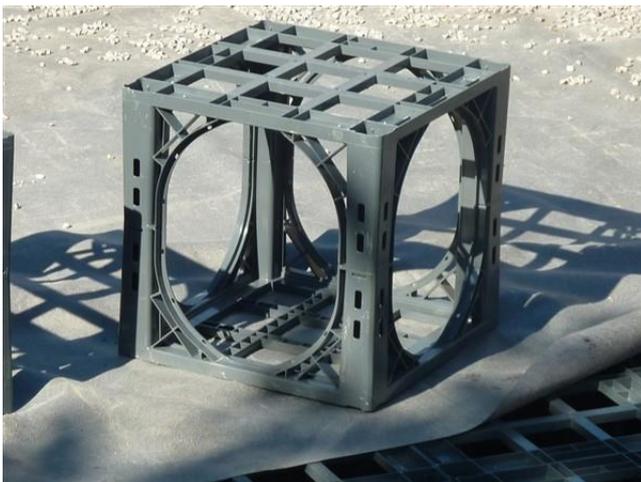
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Les travaux d'aménagement de la route de Tainil ont débuté

Les travaux ont débuté comme prévu le lundi 6 mai. Dans un premier temps une fosse a été réalisée pour recevoir les eaux de pluie. Elle se situe entre Intermarché et Nicodème.



C'est un trou de 30 m de long sur 6 mètres de large et de 3,5 mètres de profondeur qui a été creusé. Quarante-vingt-dix camions de terre ont été retirés et évacués (en haut à gauche) afin de pouvoir mettre en place des caissons en composite qui figurent sur les autres photos. Ces caissons seront recouverts d'un mètre de matériaux divers. S'agissant de caissons creux, cette fosse pourra recueillir une grande quantité d'eau de pluie.



Une seconde fosse sera créée à l'autre extrémité mais aura une capacité légèrement moindre. Sa réalisation interviendra dès que la première sera achevée, c'est-à-dire vers le 22 mai.

C'est un chantier dangereux et il est interdit de le visiter. Une clôture est mise en place chaque soir pour interdire l'accès aux piétons.

ooo

Pendant toute la durée de ce chantier d'envergure, l'accès aux différents commerces ou entreprises est possible suivant le cas soit à partir du rond-point ou en venant par la rue Victor Hugo à Salouël.

L'accès à Intermarché se fait toujours à partir du rond-point

Ne pas jeter sur la voie publique	Le 20 mai 2019	Le maire
-----------------------------------	----------------	----------